

AU FIL DE L'EAU

Les petits barrages hydrauliques en débat

L'hydroélectricité individuelle séduit de nombreux particuliers mais scandalise les associations de protection de l'environnement.

PAR LOLA DUBOIS

Les moulins ne sont pas seulement les ennemis de Don Quichotte ou le symbole des Pays-Bas. Ils font également l'objet de vifs débats juridiques. Le 13 mai, le Conseil constitutionnel a rendu une décision qui a confirmé l'exemption accordée à certains propriétaires de moulin, leur permettant de se soustraire à l'obligation d'assurer la circulation des sédiments et des poissons migrateurs. Après des années de priorité donnée à la continuité écologique, un principe selon lequel l'eau doit pouvoir s'écouler sans traverser de seuils pour préserver la biodiversité, le stress énergétique semble avoir pris le dessus. Coûte que coûte, la production d'énergie décarbonée devient la nouvelle boussole des décisions publiques.

Quiconque possède un droit d'eau peut, en principe, rénover un moulin et créer sa propre énergie. Selon l'association SOS Loire vivante, entre 600 et 800 barrages

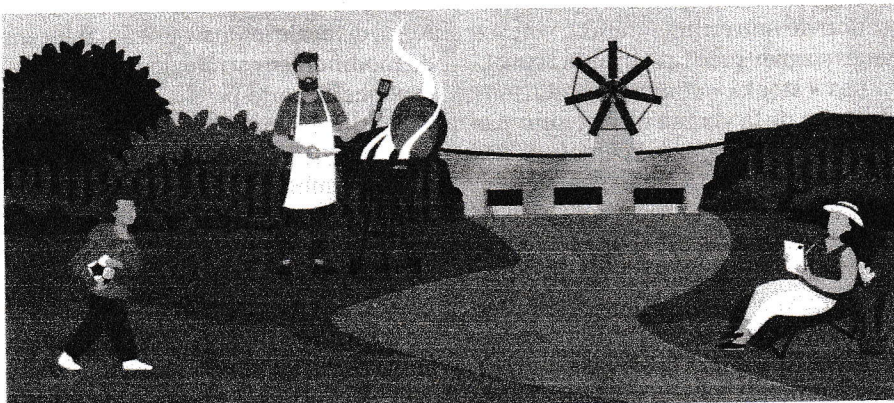
sont ainsi rénovés chaque année et, d'après la Fédération des moulins de France (FDMF), environ 20 000 moulins pourraient être équipés pour produire de l'électricité. Soit tout de même l'équivalent, en puissance installée théorique, d'un demi-réacteur nucléaire. Pour un particulier, la production installée excède rarement 50 kilowatts. Outre la couverture de ses propres besoins, l'intérêt est également de revendre le surplus à EDF. Une pratique qui préoccupe de nombreuses associations de protection de l'environnement. Selon Roberto Eppe, à la tête de SOS Loire vivante et d'European Rivers Network, l'apport d'énergie « est tellement insignifiant, à quelques exceptions près, qu'il ne justifie aucunement les dégâts occasionnés ».

D'après lui, la question des poissons migrateurs et des sédiments est cruciale. « Il faut un véritable débat autour de la question. Pour moi, ces barrages ne sont pas faits pour produire de l'énergie mais des

euros. » Si l'intérêt de certaines installations dans un contexte écologique spécifique est reconnu, Olivier Ejderyan, chercheur au département des systèmes environnementaux à l'École polytechnique fédérale de Zurich, estime que « la multiplication de telles installations de manière non coordonnée a un impact environnemental tout aussi important, voire plus, qu'un grand barrage, sans atteindre un niveau de production équivalent ».

Certains scientifiques relativisent néanmoins la notion de continuité écologique des cours d'eau. Ainsi, Christian Lévêque, hydrobiologiste et directeur de recherche émérite de l'Institut de recherche pour le développement, plaide pour une tout autre approche. « Les cours d'eau ont toujours été utilisés comme une source d'énergie principale pour les activités humaines », rappelle-t-il. Selon lui, les vieux moulins sont, depuis des siècles, parfaitement intégrés à leurs écosystèmes et de multiples raisons s'entremêlent pour expliquer la diminution des poissons migrateurs. Un avis partagé par Michel Andreu, membre de la FDMF, pour qui il faut voir ces installations comme « un atout dans la biodiversité » et un gage d'indépendance énergétique.

Coïncés au beau milieu de ce débat, on retrouve des particuliers souhaitant entreprendre des travaux. Pour ce Tarnais qui veut rester anonyme, les démarches commencées il y a deux ans ont des allures de chemin de croix. Entre la reconnaissance de son droit à disposer du moulin, les visites d'experts et les heures passées sur des forums spécialisés, l'homme est à deux doigts de se décourager : « Honnêtement, si c'était à refaire, je ne sais pas si je me lancerais dans l'aventure », résume-t-il. M^e Jean-François Remy, avocat, traite des dossiers de petite hydroélectricité partout en France et voit passer des clients désespérés. Il constate qu'« entre le coût des démarches et celui du matériel, il faut compter pas loin de 200 000 euros et jusqu'à cinq ans de procédure avant une mise en service ». Certains de ses clients ont ainsi lâché l'affaire après avoir investi plusieurs milliers d'euros. Si l'autoproduction d'électricité peut légitimement être perçue comme la solution idéale en ces temps de flambée des prix, ce n'est pas encore tout à fait le cas pour la production hydraulique individuelle. *



GETTY IMAGE/ISTOCK - L'ESPRESSO